Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_07-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
25

nombre de membres absents excusés représentés :
4

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. CANTIER), Mme Sophie GOMES (pouvoir à Mme CONDET), Mme Laure DELAMON (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/09/07 – Secteur de Marcieu – compte-rendu annuel à la collectivité de la SPL Agate au 31 décembre 2024

Rapporteur : M. Denis CANTIER.

1. Aspects juridiques

VU les lois du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

VU la concession d'aménagement entre la SPL AGATE et la commune de Marguerittes en date du 1er juin 2022 ;

2. Eléments de contexte

Par courrier du 28 juin 2025, la Société Publique Locale (SPL) AGATE a transmis à la mairie le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 concernant la concession d'aménagement du secteur De Marcieu à Marguerittes.

Ce document doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31/12/2024

Les dépenses

Publié le : 17/09/2025 11:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_07-DE

Etudes d'urbanisme
Etudes pré-opérationnelles : (Étude environnementale faune-flore sur 4 saisons, réalisation de diagnostics des bâtis sur le secteur Taillefer et relevés piézométriques) 21 004.17 € HT

Maîtrise foncière réalisée (acquisition, honoraires, frais de représentation en justice, frais de services en publicité foncière) 700 000.00 € HT

Travaux préparatoires 0 € HT

Travaux d'aménagement 0 € HT

Honoraires prestataires intellectuels (mission de maîtrise d'œuvre, frais d'études techniques et spécialisées associées aux travaux, autres honoraires de prestations intellectuelles ...) 33 040.00 € HT

Frais de communication 26 648.99 € HT

Honoraires de la société (honoraires forfaitaires pour études, sur dépenses et en gestion de trésorerie) 71 934.00 € HT

Frais divers : 0 € HT

Frais financiers : 0 € HT

L'ensemble des dépenses réalisées en 2024 s'élèvent à : 852 627.16 € HT

Les recettes

L'opération démarrant, les cessions de terrains sont envisagées à compter de 2024 et il n'est pas prévu de mobiliser de participation de la collectivité.

Au 31 décembre 2024, les recettes réalisées s'élèvent à : 0 € HT

POURSUITE DE L'OPERATION

DEPENSES A ENGAGER

- Etudes pré-opérationnelles liées au programme de l'îlot Taillefer) 322 746.00 € HT
- Maîtrise foncière 4 172 808.00 € HT
- Travaux préparatoires et mise en état des sols (démolitions bâtis) 900 000 € HT
- Travaux d'aménagement : 2 970 000 € HT
- Honoraires prestataires intellectuels (maîtrise d'œuvre, mission SPS, géomètre…) 849 076.00 € HT
- Frais de communication 69 851.00 € HT
- Honoraires de la société 966 709.00 € HT
- Frais divers et financiers 365 285.00 € HT

L'ensemble des dépenses à réaliser dans la durée de la concession d'aménagement s'élève à 10 616 475.00 € HT

RECETTES A REALISER

Les recettes de cession 11 691 000.00 € HT

CONCLUSION

En 2024 ont été menées les études et démarches avec les services de l'Etat et Nîmes Métropole, compétente en matière de ressources en eau, pour la mise en compatibilité du projet de développement communal avec la protection de la ressource en eau dans le cadre de la Loi Climat et Résilience (ZAN).

Publié le : 17/09/2025 11:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_07-DE

Également, l'étude de programmation de l'aménagement et de la constructibilité de l'ilot Taillefer a été engagée, en vue de la réalisation d'un programme en mixité d'activités professionnelles, commerces, services, maison de santé et de logements qui se poursuivra en 2025.

Les études en cours sont susceptibles de faire évoluer le programme global de l'opération d'ensemble, afin de le rendre compatible avec les documents de planification communale et supra-communaux. En effet, la compatibilité du programme de l'opération avec le PLU et plus particulièrement avec le Périmètre de Protection Rapprochée du captage, est nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'opération d'ensemble.

Le bilan financier de la concession s'équilibre à 11 691 000 € HT.

3. Incidence financière

Néant pour la collectivité.

4. Décision

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix "pour" et 5 voix "contre" (M. BRUYERE, M. GUILLEMIN, Mme BOISSIERE DE CILLIA, M. SAUD et Mme LORBLANCHET) :

Article 1 : **approuve** ce compte-rendu annuel à la collectivité au 31/12/2024 concernant la concession d'aménagement relative à la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du secteur De Marcieu - Peyrouse à Marguerittes et présenté par la SPL Agate.

5. Annexe

Compte-rendu annuel à la collectivité au 31/12/2024 concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du secteur De Marcieu

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Maire de MARGUERITTES

Publié le : 17/09/2025 11:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805